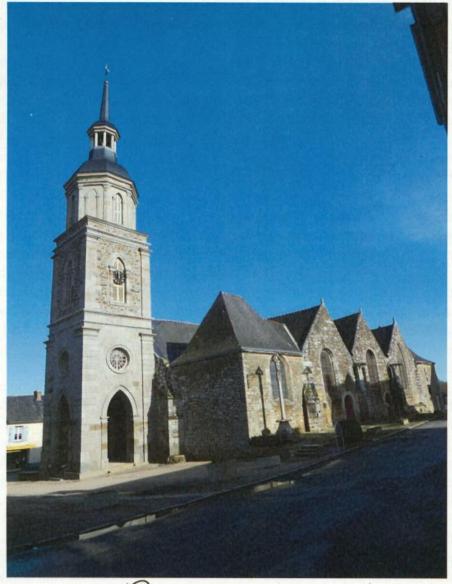


Flash d'information lanrelasien



Commune de

Janvier 2021

mairie.lanrelas@wanadoo.fr



Comité de rédaction : Gilbert GUILLOME, Patrick HARIVEL Aurélien CARRE, Françoise PACE

LE MOT DU MAIRE

Il y a quelque temps, nous avons célébré les fêtes de fin d'année 2020. L'année 2021 débute, c'est pourquoi je vous présente mes meilleurs vœux de réussite professionnelle et familiale, et aussi une excellente santé, bien le plus précieux.

Comme vous le savez, l'année 2020 a été très perturbée par la crise de la COVID 19 et malheureusement 2021 se présente avec les mêmes difficultés. Tout d'abord, ayons une pensée très amicale et réconfortante pour celles ou ceux d'entre vous qui ont été victimes de cette pandémie.

Cette crise sanitaire continue de bouleverser la vie de la commune ainsi que tout le fonctionnement des services municipaux. Il a fallu s'adapter en permanence pour appliquer les différents protocoles. Les associations et clubs ont dû arrêter leurs activités. La vie sociale s'en est ressentie avec une répercussion sur le moral. Le repas du CCAS a été annulé, il a remplacé par un bon d'achat pour soutenir nos commerçants locaux. Malgré tout cela, la vie de la commune s'est poursuivie avec les élections municipales. Remercions les anciens conseillers qui ont servi la collectivité pendant un ou plusieurs mandats et encourageons les nouveaux élus pour leur engagement. Tout le conseil municipal vous remercie très sincèrement de la confiance que vous leur avez donnée par vos votes. Remercions les autres candidats aux élections qui ont participé à la vie démocratique.

2020 a connu la poursuite des chantiers engagés avec l'importante rénovation du clocher qui s'avérait indispensable eu égard à l'état très dégradé de la charpente. Comme souvent, l'appel d'offres est insuffisant et des travaux non prévus s'avèrent nécessaires. C'est ainsi que la facture a augmenté d'environ 50.000 €. Nous remercions les donateurs qui ont contribué à supporter cette dépense conséquente. Depuis le début janvier, nous pouvons entendre de nouveau les cloches qui sont un point de repère. Au cours de l'année nous pourrons faire un bilan financier complet sur ce chantier.

Un monument a été érigé au nouveau cimetière près du jardin du souvenir pour l'application des plaques des défunts dont les cendres ont été dispersées. Nous avons aussi adopté le blason définitif de la commune après avoir mis à contribution les enfants de l'école sous la direction de Madame HUREL. Leur travail a permis de donner une orientation à un informaticien pour le concrétiser. Ainsi il figurera sur tous les documents officiels de la mairie.

La cérémonie traditionnelle des vœux n'a pu se dérouler, c'est pourquoi un F.I.L. spécial a été dédié et remis à chaque foyer. En ce début d'année, il faut planifier les travaux nécessaires.

Nous avons déposé un dossier auprès du Département pour l'octroi d'une subvention pour changer la toiture très usagée de la cantine-garderie. Nous en profiterons pour y faire apposer des panneaux photovoltaïques de manière à prendre en compte la transition énergétique.

Nous allons aussi étudier la possibilité de rénover la mairie qui n'est plus fonctionnelle aussi bien pour le public que pour les secrétaires. Dans ce projet, il faut y inclure la possibilité d'y adjoindre l'agence postale ainsi que la médiathèque. Cela permettrait de créer un pole administratif en diminuant les frais de fonctionnement.

Espérons de voir arriver la fin de la crise sanitaire pour retrouver un lien social en revoyant nos manifestations traditionnelles (kermesse, Coupe de France de Palets, Fête de la, Saint Fiacre, matchs de football, Club des Aînés, etc...)

Pour terminer je vous renouvelle mes vœux de très bonne année 2021.

Yves LEMOINE

ETAT—CIVIL

→ Bienvenue à :

- Le 10 juillet 2020, Télio HOINARD fils de Kathleen DIVERRES, 18 La Ville Hervé
- Le 30 octobre 2020, James MARVIN, fils d'Elisabeth MARVIN, 5 La Bonne Fontaine.
- Le 2 décembre 2020, Jayson MALHERBE JOSSET, fils d'Alexandre et de Katell JOSSET, 6 rue du Lotissement des Ponts.
- Le 31 décembre 2020, Lacyana VERGER, fille de Stéphane et d'Aldina NORMAND, 14 la Ville Réalland.

→ Ils nous ont quittés :

- Le 8 août 2020, Hilaire POTIER, 7 rue du Clos Fleuri, 85 ans.
- Le 9 septembre 2020, Denise LEFEUVRE, née CHEVALIER, 3 La Ville Labbé, 89 ans
- Le 5 octobre 2020, Marie-Thérèse L'HERMINE née JASLET, 14 rue du Val de Rance,
 91 ans.
- Le 16 octobre 2020, Anne LEJART née OGIER, 18 les Cordais, 60 ans.
- Le 23 novembre 2020, Pierrick LEMOINE. 4 rue du Val de Rance, 67 ans.

→ Décès hors commune :

- Le 30 juillet 2020 à VEZIN LE COQUET, Guy BRISORGUEIL, 82 ans.
- Le 27 septembre 2020 à BROONS, Madeleine GEFFRAY née LEMOINE, 94 ans.
- Le 10 novembre 2020 à BROONS, Marthe JAN née JASLET, 88 ans.
- Le 12 novembre 2020 à DINARD, Pierre DESPRES, 81 ans.
- Le 8 décembre 2020 à LANNION, Guy TERRIEN, 95 ans.
- Le 8 janvier 2021 à LAMBALLE, Irène COQUIO née OGER, 79 ans.
- Le 13 janvier 2021 à DINAN, Jacqueline ODIE, 92 ans.

Séance du 10 juillet 2020 :

Etaient Présents : LEMOINE Y – GUILLOME G – REALLAND N – METAYER P – HARIVEL P – MENARD D – HARIVEL J.M. - HAMEON B – DELAHAYE S – TROLLIET M – JOUAN D.

Etaient absents excusés : CARRE M qui a donné procuration à REALLAND N. – RENAULT T qui a donné procuration à HARIVEL P, LEFEUVRE H qui a donné procuration à HARIVEL J.M, PACE F qui a donné procuration à MENARD D.

1- DELEGUES ET SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DE SEPTEMBRE 2020

3 conseillers se sont portés volontaires comme délégués et 3 autres comme suppléants, le conseil a validé à l'unanimité leur désignation :

- Délégués : Jean-Marc HARIVEL Aurélien CARRE Thierry RENAULT
- Suppléants : Danièle MENARD Nicolas REALLAND Béatrice HAMEON.

2- SUBVENTIONS PATRIMOINE

Le conseil a procédé à l'étude des subventions puis à leur vote. Les associations ou clubs de la commune ont été privilégiés :

Le Petit Longchamps : 250 € - Le Secours Catholique : 50 € - Les Pêcheurs de la Haute Rance : 50 € - La Fanfare de Plumaugat : 150 € - Le Palets Club : 250 € - Le Club Sportif : 2000 € - Les Donneurs de Sang : 50 € - le club de Couture 500 € en raison de leur projet lié à une œuvre caritative — le Club de Laine : 300 €. Ces deux derniers clubs ont été très actifs pour l'élaboration de masques lors de l'épisode du COVID 19 et la municipalité renouvelle ses remerciements pour leur dévouement lors de cette période si difficile.

3- CONVENTION AVEC LA PREFECTURE

Le maire informe le conseil que la possibilité est donnée par les services préfectoraux de procéder à la signature d'une convention pour la dématérialisation des documents (délibérations, budgets, comptes administratifs. Le conseil accepte cette proposition.

4- DELEGATIONS AU MAIRE

Le maire indique que le conseil peut lui donner des délégations dans de nombreux domaines pour permettre une action réactive pour la gestion administrative. C'est ainsi que le conseil accepte la gestion du cimetière (délivrance et reprise des concessions), l'établissement des dossiers de subvention.

5- VALIDATION DEVIS

Le conseil valide les devis suivants

- Devis entreprise SEDI restauration livre d'état-civil + reliure des livres d'état-civil des quarante dernières années
- Réparation poteau éclairage public à la Chesnaie par le S.D.E.
- Maintenance informatique école + médiathèque
- Licence filtrage pour les ordinateurs de l'école par l'entreprise MICRO C
- Devis entreprise BIDAULT pour changement cylindre portails à l'école
- Devis LABEL TABLE pour achats pichets pour la cantine
- Devis GUEGUEN pour achat monument pour le jardin au cimetière pour apposer les plaques des défunts

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil prend acte des informations suivantes et valide les décisions prises :

Logo de la commune

Au cours de l'année scolaire écoulée, le cycle 3 de l'école des Menhirs avait travaillé sur le logo de la commune sous la direction de leur enseignante Madame HUREL.

Le conseil demande au conseil de prendre attache avec un graphiste pour concrétiser ce logo qui sera apposé à l'avenir sur les documents de la mairie.

Commission de impôts indirects

A la demande de l'administration des finances, le conseil propose une liste de 10 noms de citoyens de la commune et 2 hors commune propriétaire de terrain à LANRELAS pour établir la commission des impôts indirects.

Convention du patrimoine

Le maire informe le conseil qu'une convention vient d'être signée avec la représentante départementale. Ainsi cela permettra de recueillir des dons et de les défiscaliser. En outre la commune adhère à cette fondation pour un montant de 75 €.

Recrutement temporaire

Le maire informe le conseil que l'apprenti recruté en alternance en septembre 2019 pour 2 ans vient de démissionner. Or en raison de l'importance du travail et des congés à prendre pour les employés communaux, le maire propose de recruter une personne 3 jours par semaine jusqu'au 31 août 2020, le conseil accepte cette proposition.

Séance du 10 septembre 2020 :

Etaient présents : LEMOINE Y – GUILLOME G – METAYER P – HARIVEL P – CARRE A – HARIVEL J.M. - RENAULT T – HAMEON B – DELAHAYE S – LEFEUVRE H – PACE F – TROLLIET M – JOUAN D

Etaient absents excusés : MENARD D qui a donné procuration à HARIVEL J.M. - REAL-LAND N

⇒ DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le conseil a validé trois demandes de subvention :

① Plan de relance du Département

Il s'agit de la demande d'aune aide pour l'achat du tracteur, remorque et broyeur. Initialement, ces matériels devaient être livrés en avril 2020, à cause du confinement et des mesures sanitaires, la livraison sera effective au cours de la dernière quinzaine de septembre. Il s'agit d'un investissement important pour la commune, c'est pourquoi une aide du département est sollicitée.

② Plan numérique du département

Le conseil saisit cette occasion pour répondre favorablement à l'appel à projet lancé par le département pour le numérique. Ainsi le projet de l'installation d'un panneau digital relayant les informations municipales pourra être effective dans le cas où ce projet serait retenu.

3 D.S.I.L

Pour les travaux supplémentaires du clocher de l'église, un dossier D.S.I.L. (dossier de soutien à l'investissement public local) est établi pour solliciter une aide pour les travaux supplémentaires (nettoyage façade avec traitement anticryptogamique du clocher, chapes en glacis sur les bandeaux saillants, couverture en plomb de la corniche et des écoinçons, changement des cadrans de l'horloge et réfection de la croix support du paratonnerre).

⇒ VALIDATION DEVIS

Le conseil prend connaissance des devis supplémentaires pour les travaux de l'église et les valide :

- Entreprise HERIAU (couverture en plomb de la corniche et des écoinçons)
- Entreprise ART (nettoyage de la façade avec traitement anticryptogamique)
- Entreprise ART CAMP (changement cadrans de l'horloge, réfection de la croix support du paratonnerre
- Cabinet YLEX (diagnostic global de l'Eglise)

SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Le maire rappelle au conseil qu'en 2019la commune avait adhéré à l'A.M.R.F. (association des maires ruraux de France). Cette association propose aux commune une aide pour construire leur site INTERNET et assurer le suivi) Le conseil valide cette proposition.

CHOIX BASON DE LA COMMUNE

Le maire rappelle au conseil que le cycle 3 de l'école des Menhirs avait été sollicité pour travailler sur un logo de la commune. A la fin de la dernière scolaire, les travaux des enfants ont été remis à la mairie. A partir ce cela, un informaticien a transformé le travail des enfants. Ainsi plusieurs propositions seront exposées lors des journées du patrimoine. Ainsi les visiteurs seront sollicités pour exprimer leur choix. Le conseil pourra valider tous ces travaux pour déterminer le futur blason de la commune.

⊃ JOURNEES DU PATRIMOINE

A partir du vendredi 18 septembre, une exposition se déroulera à la Salle Polyvalente pour une durée d'une dizaine de jours. Cette exposition sera axée sur trois thèmes :

- chronologie des travaux du clocher de l'église
- vue panoramique de la commune à partir du coq (haut du clocher)
- l'art brut, suite aux travaux effectués par Jean MARCHAND, doyen et industriel de la commune récemment disparu).

Séance du 22 octobre 2020 :

Etaient présents : LEMOINE Y – GUILLOME G – METAYER P – HARIVEL P – CARRE A – HARIVEL J.M. - RENAULT T – HAMEON B – DELAHAYE S – LEFEUVRE H – PACE F – JOUAN D

Etaient absents excusés : - REALLAND N - TROLLIET M.

⇒ RECENSEMENT DES COURS D'EAU

Au début du mois de septembre 2020, Monsieur BONTEMPS, technicien des milieux aquatiques sur le bassin de la Haute Rance avait adressé en mairie les cartes des cours d'eau de la commune. Ces cartes avaient été élaborées lors du recensement des zones humides en 2012-2013. Après de longues et minutieuses vérifications Le technicien a ôté 9 % du linéaire des cours d'eau qui avait été établi par le cabinet en 2012-2013.

La mairie avait invité tous les agriculteurs et ceux des communes extérieures qui exploitent de terres sur la commune à venir vérifier ces cartes. Au début de la séance, Monsieur BONTEMPS est venu expliquer aux membres du conseil la méthodologie. Un agriculteur a noté deux remarques. En conséquence, des vérifications vont être effectuées et cette carte sera proposée au prochain conseil pour validation.

⇒ PROJET CREATION M.A.M. (MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES)

Le conseil a reçu la visite de deux assistantes maternelles désirant se réunir en association et proposer à la mairie de créer une M.A.M. pour améliorer le service de garde. Il en ressort que la commune ne dispose pas actuellement de local disponible et ne peut construire un bâtiment neuf car la municipalité n'a pas la compétence petite enfance, cette dernière étant du ressort de l'intercommunalité. Après débat, la solution envisager est de trouver une maison en location et la commune pourrait aider cette association sous une forme qui reste à définir.

⇒ AVENANTS POUR TRAVAUX CLOCHER DE L'EGLISE

Le conseil valide les avenants proposés par les entreprises chargées du chantier. Il s'agit d'un ajustement proposé par l'architecte et des travaux nécessaires. (Couverture, peinture).

⇒ DROIT DE DISPERSION DES CENDRES ET D'APPOSITION D'UNE PLAQUE

Le conseil prend acte que le règlement du cimetière établi en 2016 était incomplet. Dernièrement, un monument pour apposer les plaques commémoratives des défunts dont les cendres ont été dispersées au jardin du souvenir a été validée. Le conseil valide un droit de 50 € pour les dispersions des cendres et l'apposition d'une plaque réglementaire en bronze, largeur 11 cm et hauteur 7,6 cm. Le règlement du cimetière est modifié en conséquence.

CONCOURS DE L'ADAC

Le maire rappelle au conseil que la commune adhère à l'A.D.A.C. (service d'appui aux collectivités). Il est proposé de demander à ce service de procéder à une étude pour rénover la rue des Roses et pour sécuriser l'entrée du city stade.

⇒ RESILIATION MACHINE A AFRANCHIR

Le maire indique au conseil que le contrat pour l'utilisation de la machine à affranchir prenait fin au 31 mars 2021. En raison des frais de mise à jour, la location et la maintenance, il est proposé de résilier le contrat car l'affranchissement du courrier de la mairie devenait trop cher. Le conseil valide cette résiliation.

⇒ GESTION DES PERSONNELS

Le maire informe le conseil qu'une employée municipale, actuellement en disponibilité, a adressé sa lettre de démission de la fonction publique. Le conseil prend acte et demande au maire de déclarer le poste vacant auprès du Centre de gestion et de publier une ouverture de poste pour une durée de 17H30 à compter du 1er janvier 2020.

⇒ INSTALLATION CHAUFFE-EAU A L'ECOLE

Le maire indique au conseil que depuis la mi-mai 2020, des mesures sanitaires strictes sont appliquées à l'école notamment le lavage des mains. Or le lavabo du préau n'est pas équipé en eau chaude sanitaire. Une entreprise a été sollicitée pour installer un chauffe-eau, le devis s'élève à 1511,31 € TTC car il faut tirer un câble électrique. Ce devis est validé.

⇒ LOCATION SALLE POLYVALENTE

Le maire indique au conseil qu'une troupe théâtrale a demandé la location de la salle polyvalente pour effectuer leurs représentations. Or dans le panel des tarifs de location, il n'est pas prévu de manifestation précitée. Le conseil valide le montant de 100 € par représentation.

Séance du 26 novembre 2020 :

Etaient présents : LEMOINE Y – GUILLOME G – REALLAND N –METAYER P – HARI-VEL P – MENARD D - CARRE A – HARIVEL J.M. - – LEFEUVRE H – PACE F – JOUAN D

Etaient absents excusés : DELAHAYE S - HAMEON B qui a donné procuration à LEFEUVRE

H.

Etaient absents: RENAULT T, TROLLIET M.

⇒ VALIDATION PRETS BANCAIRES

En raison du dépassement du budget alloué à la réfection du clocher de l'église, au total près de 300.000 €, le conseil donne délégation au maire pour contracter deux prêts bancaires, l'un de longue durée (125000 €) et l'autre de (120000 €) pour une durée d'un an pour pallier le non-versement de subventions. L'offre la mieux disante des quatre banques contactées sera retenue.

⇒ RECRUTEMENT TEMPORAIRE AGENT COMMUNAL

Le conseil valide le recrutement temporaire d'un agent à hauteur de 6H/semaine pour aider les employées communales chargées du périscolaire. En effet, elles ont un surplus d'activités pour l'application des mesures sanitaires pour lutter contre la pandémie du COVID 19. Cet agent est chargé d'effectuer les tâches de ménage dans les classes et les sanitaires.

⇒ AIDE POUR ACHAT TERRAIN A CONSTRUIRE LOTISSEMENT DES IRIS

Le conseil prend acte que les terrains à construire du lotissement des Iris ne trouvent pas preneur malgré une aide de l'intercommunalité pour les primo-accédants. Le prix de 26 € TTC le M2 est le plus bas de la région. Il est donc validé une aide de 3000 € sous condition de construire dans les 2 ans qui suivent l'achat et cette aide communale serait versée à la fin de la construction.

⇒ ADMISSION CREANCE EN NON-VALEUR

A la demande des services du Trésor Public, le conseil valide une créance de 550,79 € pour une créance de redevance assainissement. Le redevable avait été déclaré en liquidation judiciaire en mars 2009 et le jugement vient d'être prononcé pour insuffisance d'actifs d'où la demande de mise en non valeur.

⇒ FRAIS DE SCOLARITE COMMUNE EXTERIEURE

Le maire indique au conseil qu'une commune extérieure l'a sollicité pour revoir les frais de scolarité d'un élève de maternelle. La Préfecture fixe une moyenne départementale. Les services de la mairie ont effectué le calcul des charges pour un élève de maternelle et ce nouveau montant sera proposé.

⇒ BLASON DE LA COMMUNE

Le maire rappelle au conseil que les élèves des classes CM1 et CM2 de l'école des Menhirs avaient élaboré au cours de l'année scolaire 2019-2020 un projet de blason de la commune en tenant compte de sa géographie et de son patrimoine. Un informaticien l'avait retravaillé sous plusieurs formes. Ainsi ce travail avait été exposé lors des journées du patrimoine et la population avait été invitée à voter ainsi que les élèves de l'école. 131 suffrages ont été recueillis. Le projet ayant obtenu le plus de suffrages demande encore à être finalisé par un informaticien. Il sera adopté lors d'un prochain conseil.

COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le conseil prend acte de la proposition de LAMBALLE TERRE & MER pour la prise de compétence du plan local d'urbanisme intercommunal. En résumé le conseil s'oppose à ce transfert de compétence au 1er janvier 2021 pour s'accorder un délai supplémentaire de 6 mois pour une prise de compétence au 1er juillet 2021 en cas d'accord des communes membres.

Séance du 28 décembre 2020

Etaient présents : LEMOINE Y – GUILLOME G – REALLAND N –HARIVEL P – MENARD D - CARRE A – HARIVEL J.M. – LEFEUVRE H – PACE F – DELAHAYE S – HAMEON B

Etait absent excusé: METAYER P qui a donné procuration à LEMOINE Y.

Etaient absents: JOUAN D - TROLLIET M.

PLAN DE RELANCE DU DEPARTEMENT PHASE 2

Suite aux informations des services du département pour le plan de relance phase 2, le conseil a retenu la réfection du toit côté sud de la garderie-cantine en raison de son état de vétusté très avancé. Pour remplir les critères de la transition énergétique, il est prévu l'installation de 82 panneaux photovoltaïques pour un rendement prévu de 30 KW et une réduction de 394 tonnes de CO2 sur 20 ans. En cas d'acceptation du dossier, les travaux pourraient se dérouler au printemps -été 2021.

PLAN DE RELANCE GOUVERNEMENTAL

Le maire informe le conseil de la teneur d'un courrier de la Préfecture faisant état du plan de relance gouvernemental. Cela consiste à aider les collectivités dans leurs investissements futurs avec un lien avec la transition énergétique.

Après avoir longuement débattu, le conseil propose la réfection et agrandissement de la mairie avec un regroupement de l'agence postale et de la médiathèque. Pour évaluer et chiffrer cet important projet, la asine de l'A.D.A.C. de SAINT BRIEUC est nécessaire.

DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN COMMUNAL

Le conseil prend acte qu'un particulier veut acquérir une parcelle communale d'une superficie de 315 M2. Il est proposé 2 € le M2 et les frais notariés seraient à la charge de l'acquéreur.

PROLONGATION CONCOURS CABINET E.F.G.

Le maire rappelle au conseil que le cabinet E.F.G. apporte un précieux concours pour le suivi des finances communales, la gestion de l dette et une prospective financière pour les années à venir. Le contrat se terminant le 31 décembre 2020, il est proposé de reconduire le contrat jusqu'au 31 mars 2022. Cette proposition est validée.

LISE EN CONCURRENCE CONTRAT GOUPE ASSURANCE

Le Centre de gestion a proposé une procédure de mise en concurrence aux communes adhérente une assurance contrat groupe pour garantir les risques organisatonnels, financiers et juridiques liés à ces nouveaux risques. Le conseil émet un avis favorable.

VALIDATION LOGO DE LA COM-MUNE

Pour rappel, l'ancien conseil avait sollicité la directrice de l'école des Menhirs en septembre 2019 pour que les enfants travaillent sur le blason de la commune. Malgré l'année scolaire très perturbée, les enfants ont rendu leur copie à la fin juin 2020. Un informaticien a retravaillé leur projet qui a été soumis au vote lors des journées du patrimoine. C'est ainsi que la conseil municipal a validé le projet retenu, tel qu'il figure ci-contre.



8

ECOLE DES MENHIRS

① L'A.P.E.

→ Nouveau bureau de l'A.P.E.

Au début septembre 2020, s'est déroulée l'élection pour renouveler le bureau de l'A.P.E , il est ainsi constitué comme suit :

Co-présidentes : Myriam REALLAND - Lydie LABBE

Secrétaire : Mickaël JOUAN secrétaire adjointe : Emmanuelle GERARD

Trésorière : Anne-Lise BAILLE trésorière adjointe : Estelle BOCHORISHVILI

Membres : Cédric DELAFOSSE - Stéphanie LEVEQUE



Manifestations

- En raison de l'applications des mesures sanitaires en vigueur, l'Arbre de Noël des enfants est annulé.
- La traditionnelle collecte de ferraille se déroulera le samedi 13 février 2021 de 10 heures 30 à 16 heures 30. sur le parking du Clos Saint Jacques. (prendre contact avec Viviane CHASLIN au 06.67.37.96.43 ou Daniel GERARD au 06.62.81.33.32.)

⇒ RECENSEMENT AGRICOLE

Le Ministère de l'Agriculture procède entre octobre 2020 et avril 2021 au recensement de toutes les exploitations agricoles. Cette opération est effectuée tous les 10 ans. Les exploitants sont contactés soit par courrier soit par visite d'un enquêteur.

Pour plus d'informations : rendez-vous sur : www;recensementagricole2020.fr.

⇒ GRIPPE AVIAIRE

La détection de la présence du virus de l'influenza aviaire (type H5N8) sur deux cygnes au Pays Bas a conduit le ministre de l'agriculture à renforcer les mesures de prévention pour éviter l'introduction du virus en France : le niveau de risque d'introduction du virus influenza aviaire par l'avifaune est augmenté de « négligeable » à « modéré » en France métropolitaine.

Cette maladie virale qui affecte les oiseaux est une maladie très contagieuse. La consommation de viande, foie gras et œufs ne présente aucun risque pour l'homme.

Le passage à ce niveau de risque a deux objectifs : augmenter la vigilance sur les populations d'oiseaux qu'elles soient domestiques ou sauvages et prendre des mesures de protection des oiseaux domestiques afin d'éviter leur exposition.

Aussi, à compter du 26 octobre 2020, les mesures de prévention suivantes sont rendues obligatoires dans les communes situées dans des zones dites à risque particulier (ZRP : cf. liste des communes et carte), c'est-à-dire abritant des zones humides fréquentées par les oiseaux migrateurs :

- claustration ou protection des volailles par un filet : les oiseaux de basse-cours sont conservés en enclos fermés et en cas d'accès extérieur une protection par un filet ou un grillage est nécessaire pour éviter le contact avec les oiseaux de l'avifaune sauvage;
- interdiction de rassemblement d'oiseaux (exemples : concours ou expositions) sur ces territoires et interdiction de faire participer des oiseaux originaires de ZRP à des rassemblements organisés dans le reste du territoire;
- en matière de pratiques de la chasse : interdiction des transports et lâchers de gibiers à plumes et interdiction d'utilisation d'appelant.

En matière de surveillance, de la maladie, elle s'organise autour de deux axes :

- Surveillance de la faune sauvage : la mortalité de certains types d'oiseaux groupée ou non peut être un signe d'apparition de la maladie dans l'avifaune, aussi la détection :
- d'un cygne mort;
- de la mortalité groupée d'oiseaux fréquentant les milieux humides (au moins trois oiseaux sur un laps de temps d'une semaine) : canards, oies, foulques, fuligules

Doit faire l'objet d'un signalement par mél à l'office français de la biodiversité (OFB) : sd22@ofb.gouv.fr

Ce signalement comporte des éléments suivants: les coordonnées du découvreur (identité et téléphone), une description de la situation : identification précise du lieu de découverte (coordonnées GPS, copie carte), date de la découverte et photographie des oiseaux découverts. L'expertise des agents de l'office établira si une collecte doit être organisée en vue d'analyse.

 Surveillance des oiseaux domestiques: une mortalité inhabituelle doit faire l'objet d'un signalement auprès de votre vétérinaire. Il fera l'analyse de la situation et se mettra en relation avec les services compétents pour diligenter le cas échéant une enquête et la conduite de prélèvements.

Pour en savoir plus vous pouvez utilement consulter le site internet du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (https://agriculture.gouv.fr/tout-ce-quil-faut-savoir-sur-linfluenza-aviaire).

⇒ ENQUETE STATISTIQUE SUR L'EMPLOI, LE CHOMAGE

Madame *LECOULS* de l'I.N.S.E.E. porteuse de sa carte professionnelle va se déplacer sur la commune pour enquêter sur l'emploi, le chômage et l'inactivité. Cette enquête revêt un caractère obligatoire. Les foyers concernés seront avisés par courrier de la visite de l'enquêtrice.

⇒ JOURNEES DU PATRIMOINE DE SEPTEMBRE 2020

Profitant de la rénovation du clocher, la municipalité a décidé d'organiser une exposition photo pour marquer sur le plan local les journées du patrimoine. Cette exposition relative à l'église était basée sur deux thèmes :

- vue de l'église et de son environnement au travers de vieilles cartes postales
- L'évolution chronologique des travaux de rénovation du clocher

En outre, un particulier avait prêté gracieusement sa collection privée de vieilles cartes postales de la commune pour qu'elle soit consultée par le public.

En outre, sous l'égide de Christian *COUVREU*R, une exposition de vues montrant les œuvres et le travail de notre doyen disparu quelque temps auparavant. Cela a mis en exergue son travail plus communément 'Art brut'.

De plus, les visiteurs de l'exposition ont été invités à voter pour le choix du blason de la commune initié par les enfants de l'école des Menhirs sous la direction de leur directrice, Madame *HUREL*. Ils ont travaillé sur ce sujet au cours de l'année scolaire 2019-2020. Cela leur a permis de faire des recherches sur l'histoire et le patrimoine de la collectivité.



Panneau montrant l'évolution chronologique des travaux de rénovation.



Enfants de l'école lors de la visite de l'exposition écoutant les explications de Christian *COUVREUR* sur l'art brut.



Panneau retraçant le travail et les œuvres de Jean MARCHAND.

⇒ PREVENTION ROUTIERE

Rappel pour les automobilistes

La prévention, c'est tout bête!

La nuit, même en présence d'éclairage public, utilisez vos feux de croisement, pour voir et être vu.



SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE. En cas de pluie, JAMAIS de feux de brouillard arrière, trop éblouissants!

② Conseil avisé pour les piétons

La prévention, c'est tout bête!

Piétons, rendez-vous visibles avec des vêtements clairs ou des dispositifs lumineux et rétroréfléchissants

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE.



② Conseil pour contrôle vue et éclairage

La prévention, c'est tout bête!

Contrôlez votre vue et votre éclairage, dégagez votre champ de vision, vous y verrez vachement mieux.

> SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE.



Comprendre pour agir : véhicules agricoles

L'article R. 413-12-1 du Code de la Route prévoit que :"La vitesse des ensembles agricoles constitués d'un véhicule à moteur et d'un véhicule remorqué est limité sur route à 25 km/h. Toutefois, pour ces ensembles agricoles, la vitesse limite est portée à 40 km/h si chaque véhicule constituant l'ensemble a été réceptionné pour cette vitesse et si leur largeur hors tout est inférieure ou égale à 2,55 mètres".



Cet article limite la vitesse de circulation des en-

sembles agricoles définis comme étant "constitués d'un véhicule à moteur et d'un véhicule remorqué". Cette restriction ne concerne pas les tracteurs seuls. Dès lors que sa vitesse par construction le permet (voir les catégories du 5. de l'article R. 311-1) un véhicule agricole non attelé est autorisé à rouler au-delà de 40 km/h, sous réserve de respecter la vitesse maximale de la voie où il circule.



➡ TRAVAUX AU CIMETIERE

Au cours de l'automne, pour terminer l'extension du cimetière, un monument a été érigé à proximité du jardin du souvenir. Il a pour vocation à recevoir les plaques commémoratives des défunts dont les cendres ont été dispersées en ce lieu.



TRAVAUX A L'ECOLE

Au cours de l'été 2020, les employés municipaux aidés par des élus et des bénévoles ont participé aux travaux de peinture de la classe du cycle 3. Elle a été entièrement refaite ainsi que le couloir contigu. De plus, le préau a aussi été repeint.

Au cours du mois de janvier 2021, un chauffe -eau a été installé de manière à ce que le lava-bo du préau soit alimenté en eau chaude. En effet, pour appliquer les mesures sanitaires en vigueur, les enfants sont appelés à sa laver souvent les mains.



⇒ NECROLOGIE

Hilaire POTIER (ancien conseiller municipal)

Hilaire **POTIER** est né le 15 août 1934 à EREAC. Il est l'aîné d'une fratrie de 12 enfants, 5 frères et 6 sœurs. Ses parents étaient agriculteurs. Il a passé toute sa jeunesse à EREAC, école primaire puis il a aidé à la ferme de ses parents. Il est appelé sous les drapeaux le 22 août 1955. Il rejoint le 71° bataillon d'infanterie à DINAN où il fait ses classes. Il embarque le 12 janvier 1956 à MARSEILLE pour rejoindre L'ALGERIE plus exactement le 110° Régiment d'infanterie motorisée à MARNIA.

Hilaire est envoyé en ALGERIE au moment où les événements sont les plus intenses et les opérations les plus compliquées. Hilaire était affecté dans une zone très dangereuse où de nombreux combats se sont déroulés. Son mérite et son courage ont été reconnus par ses

chefs puisqu' il a été cité à l'ordre de la division le 17 décembre 1956. Le texte de la citation est le

"" jeune appelé, infirmier de sa compagnie, qui a fait preuve d'un courage exceptionnel le 16 septembre 1956 à CASSAIGNE en allant soigner un blessé sous le feu de l'adversaire, S'est de nouveau distingué le 3 octobre 1956 au cours des combats de la région sud d'AFLOU en progressant avec un mépris total du danger pour accomplir sa mission auprès d'un camarade grièvement blessé".

Hilaire est nommé caporal le 16 février 1957 puis libéré le 18 octobre 1957, après avoir servi plus de 2 ans sous les drapeaux.

Pour le récompenser de sa conduite exemplaire lors des événements, Hilaire a obtenu la médaille commémorative d'Afrique du Nord, la croix de la valeur militaire avec étoile d'argent, Il est titulaire de la carte de combattant ce qui lui confère le droit de porter la médaille commémorative d'ancien combattant qui lui a été remise le 11 novembre 2016.

Hilaire a exercé son activité professionnelle à PARIS où il était conducteur de bus à la R.A.T.P. De son union avec Jeannine, sont nés deux enfants. Plus tard, six petits-enfants sont venus égayer sa vie de grand-père.

A la retraite, en 1990 Hilaire vient résider à LANRELAS avec son épouse. Il s'implique de suite dans la vie locale. En effet, il est un bénévole actif et dévoué auprès des employés municipaux pour l'entretien du cimetière ou du site des Aulnaies. De plus, il un membre actif au sein de la paroisse où il rend de très nombreux services.

Hilaire s'est aussi impliqué dans la vie municipale où il exercé un mandat de conseiller de 2008 à 2014. Malgré sa grande discrétion Hilaire a marqué la vie locale par sa gentillesse et son envie de rendre service.

⇒ LISTES ELECTORALES

Pour rappel, les nouveaux résidants dans la commune sont invités à s'inscrire sur la liste électorale. Pour cela, il faut venir en mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile ainsi que votre carte d'électorale attestant de votre inscription dans la collectivité de votre ancien domicile. Ces inscriptions doivent intervenir assez rapidement en raison des élections régionales et départementales prévues en juin 2021.

⇒ PAGE FACEBOOK

La commune dispose depuis quelques mois d'une page FACEBBOOK. Actuellement 160 personnes y sont abonnées, on dénombre 62 % d'hommes et 38 % de femmes. N'hésitez pas à la consulter puis à vous y abonnez, vous connaîtrez les dernières informations utiles en temps réel : exemple le menu de la semaine pour la cantine.

⇒ SITE INTERNET

Le site de la commune lanrelas.bzh est en cours de construction. Cela demande beaucoup de travail et d'ardeur. Dès qu'il sera opérationnel vous serez informé,. Par exemple, il sera utile pour réserver les salles, ainsi que vous connaître leur disponibilités.

URBANISME

- Le 13 juillet 2020, réfection charpente avec évaluation charpente, Pierre NOGUES, Chirpel
- Le 22 juillet 2020, construction d'un car-port et démolition en partie d'une dépendance,
 Marie-Paule LAINE, Grasland
- Le 6 août 2020, extension maison d'habitation, Michel MENCONI, LA Ville Odie
- Le 6 août 2020, construction d'un car-port, Chantal LUCAS, rue des Camélias
- Le 17 août 2020, construction unité méthanisation et bâtiment de séchage, G.A.E.C. de la Houilnais.
- Le 24 septembre 2020, extension maison d'habitation, Aurélien CARRE, rue de la Touche ès Piaudiaux.
- Le 19 octobre 2020, changement d'ouvertures, Marie-Christine *BUREL*, rue de la Touche ès Piaudiaux
- Le 8 décembre 2020, construction d'un garage, Yvon REALLAND, rue de la Touche ès Piaudiaux
- Le 13 novembre 2020, construction d'une pergola, Michel BOUILLON, rue du Lotissement des Ponts.

CLOCHER DE L'EGLISE

En raison du contexte sanitaire, les travaux n'ont pu débuter qu'à la mi-mai. Cela a commencé par l'installation de l'échafaudage jusqu'au niveau du coq et du paratonnerre..

Puis les couvreurs ont enlevé les ardoises du campanile puis de la flèche.

Les charpentiers ont procédé au démontage de la charpente de manière à récupérer les parties les plus saines. La charpente a été reconstituée en atelier avant de la reposer sur site. Les travaux se sont terminés en novembre. Il reste la peinture des portes de l'église, ce sera lorsque la météo sera plus clémente.

Pour ces travaux, cinq lots:

- Installation chantier
- maçonnerie
- Charpente menuiserie
- Couverture-zinguerie
- peinture

Travaux supplémentaires, réfection du coq et de la croix , nettoyage des murs, changement de cadran,

Photo de l'échafaudage su la pointe du clocher.

Photo du mauvais état de la charpente





Photos des éléments de charpente démontés



⇒ L'INTERCOMMUNALITE

Voici les renseignements pratiques en cas de besoin :

→ S.P.A.N.C.: Pour tous besoins (technicien, contrôle, établissement de dossier, demande de subvention), une permanence sur rendez-vous est organisée à :



lamballe-terre-mer.bzh

mairie d'EREAC : 2° jeudi de chaque mois

mairie de SEVIGNAC : 4° jeudi de chaque mois

Les contacts téléphoniques sont les suivants :

contrôles: Mme JAFFRES: 02.96.50.56.76 ou : Mr LE CARBOULEC: 02.96.50.88.21.

→ Standard

pour contacter l'intercommunalité :

• Site internet: www.lamballe-terre-mer.bzh

Subventions éventuelles

- Pour toute personne primo-accédant d'un bien immobilier, il est octroyé une subvention de 3000 € (se renseigner auprès du maire ou à l'intercommunalité).
- Pour toute personne s'installant en agriculture, il est octroyé une subvention (se renseigner auprès du maire ou à l'intercommunalité).

Déchets ménagers

Les emballages en plastique, en métal, les papiers et les cartonnettes doivent impérativement être déposés en vrac dans votre bac ou sac jaune.

Certaines personnes pensent bien faire en mettant ces emballages dans des sacs poubelles opaques. Or, ces sacs noirs ne seront jamais ouverts au centre de tri et les emballages qu'ils contiennent ne seront pas recyclés. Dans la même catégorie, les grands sacs de protection de bac ne doivent pas être utilisés, car ils peuvent se coincer dans la benne du camion de collecte ou dans les mécanismes du centre du tri.

Le non respect de cette consigne peut entrainer un refus de collecte du bac ou sac jaune.

→ Tarif 2021 -Déchets ménagers

Lors du conseil communautaire du 15 décembre 2020, il a été évoqué le prix des déchets ménagers pour 2021. Il s'agit d'un dossier très complexe car les recettes baissent en raison de l'arrêt des exportations de papiers et plastiques vers l'Asie et des frais de fonctionnement qui augmentent (personnel, carburant, incinération des déchets, etc...).

Le conseil rappelle que le service apporté à la population fonctionne très bien avec le ramassage en porte à porte et que le prix pratiqué est moins important que celui des collectivités voisines.

C'est pourquoi une augmentation de 10 % a été validée par rapport à 2020. Pour les particuliers, la redevance 2021 s'élève comme suit :

Foyer 1 personne en bac 140 L	119,12 €
Foyer 2 personnes en bac 140 L ou foyer en résidence secondaire :	
Foyer 3 ou 4 personnes en bac 240 L	192,12€
Foyer 5 personnes ou plus en bac 340 L :	204,40 €
Foyer en résidence secondaire ou gîte en bac de 240 L ou 340 L:	

⇒ PREFECTURE: MA PRIME REVOV'

MaPrimeRénov' est désormais ouverte à tous les propriétaires occupants et tous les syndicats de copropriétaires.

Une aide accessible à tous, qui s'adapte à la situation de chacun et qui favorise les rénovations ambitieuses MaPrimeRénov' est destinée à encourager les ménages à réaliser des travaux de rénovation énergétique de leur logement. Le montant de l'aide est calculé en fonction des revenus des bénéficiaires, selon quatre catégories de revenus, et des gains énergétiques permis par les travaux. Grâce à France Relance, MaPrimeRénov' devient la principale aide de l'Etat à la rénovation énergétique. Elle est désormais ouverte à tous les propriétaires, quels que soient leurs revenus, qu'ils soient occupants ou bailleurs, ainsi qu'à tous les copropriétaires. Elle a pour objectif de financer la rénovation de 400 à 500 000 logements par an et bénéficie pour cela d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 2 milliards d'euros pour 2021 et 2022.

Tous les propriétaires occupants et les copropriétaires peuvent désormais déposer leur demande À compter du lundi 11 janvier, les propriétaires occupants nouvellement éligibles (ménages intermédiaires et supérieurs), ainsi que tous syndicats de copropriétaires, peuvent déposer leur dossier de demande d'aide sur *maprimerenov.gouv.fr.* Les propriétaires bailleurs pourront le faire à partir de juillet 2021.

- Ouverture de MaPrimeRénov' à l'ensemble des propriétaires qui occupent leur logement MaPrimeRénov' est désormais accessible à tous les propriétaires occupants afin d'amplifier la dynamique de rénovation énergétique des logements en France. Les travaux engagés sur la base de devis signés depuis le 1er octobre 2020 sont éligibles, même s'ils sont terminés et payés. Mais attention, ces travaux doivent bien répondre aux critères d'accès à MaPrimeRénov'.
- Ouverture de MaPrimeRénov' à l'ensemble des propriétaires qui occupent leur logement MaPrimeRénov' est désormais accessible à tous les propriétaires occupants afin d'amplifier la dynamique de rénovation énergétique des logements en France. Les travaux engagés sur la base de devis signés depuis le 1er octobre 2020 sont éligibles, même s'ils sont terminés et payés. Mais attention, ces travaux doivent bien répondre aux critères d'accès à MaPrimeRénov'.

Allez sur le site internet et suivez le déroulé :

① Étape 1

Je repère mon profil • A chaque catégorie de revenus est associée une couleur • Je peux vérifier mon profil sur Simul'aides www.faire.gouv.fr/aides-de-financement/simulaides

② Étane 2

Je vérifie les travaux éligibles et les aides auxquelles j'ai droit selon mon profil* • je m'assure que mes travaux sont éligibles • je m'informe sur le montant de l'aide auquel je peux prétendre

③ Étape 3

Je demande MaPrimeRénov' • je crée mon compte • je dépose ma demande de subvention www.maprimerenov.gouv.f

MISE EN GARDE

Pour lutter contre les fraudes à la rénovation énergétique, les 7 réflexes qu'il faut adopter :

- Le démarchage téléphonique pour la rénovation énergétique est interdit, sauf si vous avez déjà un contrat avec la personne qui vous contacte (fournisseur d'énergie, entreprise de travaux que vous connaissez)
- Méfiez-vous des entreprises qui démarchent (porte-à-porte, mails) surtout si elles se disent envoyées par l'État
- Ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires et ne signez jamais rien le jour-même
- Exigez un devis et comparez avec d'autres
- Ne signez jamais l'attestation de fin de travaux avant que le chantier soit totalement terminé, surtout si un crédit a été contracté soi ; Æ rechercher les solutions les plus adaptées ; Æ estimer le budget nécessaire et les aides financières dont il est possible de bénéficier. Conseiller FAIRE : 0 808 800 700 www.faire.gouv.fr/marenov Pour signaler un cas suspect : www.faire.gouv.fr/iframe/reclamation

- En cas de litige, tournez-vous vers des associations de consommateurs pour vous faire aider
- Si vous pensez avoir affaire à une entreprise aux pratiques frauduleuses ou non conformes, contactez votre conseiller FAIRE ou signalez-le via le formulaire ci-dessous. Service public de conseil gratuit et d'information sur la rénovation énergétique, FAIRE accompagne ceux qui le souhaitent dans leurs travaux. Il permet notamment de : Æ trouver rapidement un professionnel proche de chez

CENTRE DE VACINATION A LAMBALLE POUR LA COVID 19.

Depuis le 21 janvier 2021, un centre de vaccination a ouvert ses portes à la salle Pierre-Lanoë à LAMBALLE ARMOR. "Il est rappelé que :

La vaccination est ouverte aux personnes âgées de 75 ans et plus, ainsi qu'aux personnes atteintes de pathologies à haut risque. Les personnes ayant une pathologie qui les expose à un très haut risque face à la COVID 19, disposant d'une ordonnance médicale, peuvent se faire vacciner prioritairement. Il s'agit des personnes :

- Atteintes de cancer et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie
- Atteintes de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés
- Transplantées d'organes solides
- Transplantées par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques
- Atteintes de poly-pathologies chroniques, avec au moins deux insuffisances d'organes
- Atteintes de certaines maladies rares (voir liste sur le site du ministère de la Santé)
- Atteintes de trisomie 21.

L'accès au centre de vaccination se fait exclusivement sur rendez-vous par téléphone au 02 57 18 00 60 ou sur la plateforme KelDoc: https://www.keldoc.com/maison-de-sante/lamballe-

22400/lamballe/centre-de-vaccination-lamballe-salle-municipale-lamballe?category=-1&cabinet=16702&specialty=144

Plus d'informations sur la vaccination sur le site de l'ARS Bretagne.

→ Habitat

O Permanences de bonjour habitat

Bonjour Habitat propose des permanences en janvier sur l'ensemble du territoire. N'hésitez pas à venir à la rencontre des conseillers qui pourront répondre à toutes vos questions en lien avec votre logement : recherche de terrain, travaux de rénovation, d'isolation ou d'adaptabilité, aides financières mobilisables...

Renseignements et prises de rendez-vous pour les permanences :

Bonjour Habitat – T. 02 96 32 96 66 – habitat@lamballe-terre-mer.bzh - bonjour-habitat.bzh

② Aides à l'achai

Pour les primo-accédants, sous certaines conditions, l'intercommunalité apporte une aide de 3 000 € pour l'achat d'un terrain constructible ou d'une maison dans l'ancien, pour des renseignements complémentaires, prendre contact avec la mairie.

3 Aides à l'accession

Pour les jeunes agriculteurs qui prévoient de s'installer, l'intercommunalité prévoit une aide, pour des renseignements complémentaires, prendre contact avec la mairie.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire est composé de 69 élus. Retrouvez le trombinoscope complet sur lamballe-terre-mer.bzh

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE



→ Compétence - TRANSPORTS « DISTRIBUS »

A compter du 6 janvier 2020, un réseau de transport sera opérationnel sur toutes les communes de l'intercommunalité.

Pour les personnes intéressées qui désireraient se rendre à LAMBALLE ou en période estivale sur la côte (ERQUY ou PLENEUF VAL ANDRE), vous avez la possibilité d'être pris à votre domicile. Pour cela il faudra appeler la veille avant 17 heures pour réserver, pour le lundi, il faut appeler le vendredi avant 17 heures au numéro suivant 0800 18 10 10 (appel gratuit).

Le prix du ticket est de 1,50 € à régler au chauffeur du car.



⇒ LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DECHETS MENAGERS POUR 2021

Malgré le contexte sanitaire, le service de collecte des déchets ménagers de LAMBALLE TERRE & MER a fonctionné normalement toute l'année. Les agents ont été mobilisés afin de maintenir ce service public pour tous les ménages et les professionnels du territoire.

① Quel service est payé par l'usager?

La facture déchets ménagers permet de payer :

- La prévention : ateliers compostage, visites pédagogiques, ...
- La pré-collecte : les sacs, les bacs, les colonnes d'apport volontaire, leur entretien, ...
- La collecte : le personnel (40 agents), les véhicules, le carburant et la maintenance, les locaux, les consommables, ...
- L'accès aux déchèteries : le personnel (10 agents), l'entretien des sites, ...
- Le recyclage et le traitement des déchets : les déchets sont acheminés dans les installations du syndicat de traitement KERVAL Centre Armor qui les traite selon leur nature (centre de tri, incinération, valorisation des encombrants de déchèteries, ...).

② Des actions de prévention pour réduire vos déchets

Les quantités de déchets collectés en 2020 :

- Ordures Ménagères Résiduelles : 12 000 tonnes (en diminution), incinérées.
- Déchets Verts: 10 700 tonnes, broyés puis utilisés en compostage.
- Gravats: 5 700 tonnes
- Tri sélectif: 5 400 tonnes
- Verre: 3 600 tonnes
- Textile: 370 tonnes

Depuis quelques années, les habitants trient de plus en plus leurs déchets. Des efforts sont menés par l'ensemble des acteurs du territoire. Différentes actions de préventions sont réalisées par le service déchets ménagers afin de réduire la production de déchets :

- Des formations au compostage et au jardinage naturel pour réduire les déchets fermentescibles (déchets verts, déchets de cuisine, ...),
- La fourniture de STOP PUB, qui a évité la production de 360 tonnes de déchets,
- Le travail en collaboration avec la Ressourcerie basée à LAMBALLE qui permet de réutiliser des meubles et des objets qui auraient été jetés,
- De la sensibilisation auprès des enfants et des adultes (visite du centre de tri KER-VAL).

En 2021, dans le but de produire moins de déchets, LAMBALLE TERRE & MER va s'engager dans une campagne de communication, sur toute l'agglomération, sur la prévention et les bons gestes de tri.

3 Le traitement de nos déchets

La compétence « traitement » de nos déchets est déléguée au syndicat KERVAL Centre Armor :

 Incinération des ordures ménagères résiduelles à l'Usine d'incinération de PLANGUE-NOUAL,

- · Tri des déchets sélectifs à l'usine Generis à PLOUGRAGAN,
- Transport des bennes en bas de quais des déchèteries,
- Traitement des déchets des déchèteries :
- Tri des encombrants et du bois à l'usine Ty Valo à PLOUGRAGAN.
- Broyage et évacuation des déchets verts des déchèteries

1 Une augmentation du prix des déchets

- Répartition des charges du service :
- Prévention = 3%
- Pré-collecte = 5%
- Collecte/déchèteries = 43%
- Transport = 2%
- Traitement = 47%

En 2021, KERVAL Centre Armor prévoit d'augmenter le coût de certains traitements de déchets. Cela va donc entrainer une augmentation des charges de traitement pour LAMBALLE TERRE & MER.

Les recettes matières ont continué de chuter en 2020 en lien avec la crise sanitaire et économique et le soutien financier apporté par les éco-organismes (CITEO) est également en baisse en 2020. Afin d'arriver à un équilibre, le prix du service déchets ménagers va donc augmenter en 2021. L'augmentation représentera en moyenne :

- Pour une famille de 4 personnes : 28€ par an sur la redevance (soit 2,40€ par mois),
- Pour une personne seule : 17€ par an sur la redevance (soit 1,40€ par mois),

⑤ La Redevance Incitative pour tous en 2022

La redevance incitative va être généralisée au 1er janvier 2022 sur l'ensemble du territoire. Le choix s'est porté sur la redevance incitative car elle a un impact environnemental :

- Rôle important de la prévention,
- Augmentation du tri sélectif,
- Réduction de la production de déchets ménagers,

Grâce à ce mode de financement, l'usager pourra devenir acteur de sa facture.

⇒ INCIVILITES

O DECHETS

Il est constaté de plus en plus souvent des dépôts de sacs poubelles en pleine nature ou le long des chemins de remembrement. Il arrive aussi que quelque particuliers déposent des sacs entiers de verre ou autres déchets au pied des colonnes de recueil. Il est rappelé que les employés communaux ne sont pas des « esclaves » au service de quelques personnes qui perturbent la quiétude de la commune.

© CHIENS ERRANTS

Il est aussi signalé en mairie la présence de chiens en divagation qui perturbent les voisins ou les promeneurs. Si cet état de fait perdure, la mairie fera appel à la fourrière à charge aux propriétaires de payer au prix fort la récupération de leur animal voire de payer une amende pécuniaire.

ARTISANS & COMMERCANTS DE LA COMMUNE

- Btelkec, entreprise d'électricité générale, Tommy *BALDAU*, 4 la Ville Réalland, contact : 06.50.21.29.87, courriel btelec22@gmail.com.
- **E.T.A. BECHU**, travaux agricoles et travaux public, La Ville es Moriaux, contact: 06.30.83.14.14.
- **⇒** E.T.A. CARRE ARNAUD, travaux agricoles et travaux public, La Vigne, contact: 06.23.19.51.16.
- Guillaume CARRE, plomberie-électricité-27 La Vigne, contact 06.26.79.54.49. courriel : carreguillaume@outlook.com.
- **CED SONORISATION,** Cédric **DELAFOSSE** (animation soirée, mariage, fête de famille, etc...), tél: 06.89.13.64.79. courriel: cedsonorisation@gmail.com
- **⊃ CYBEL**, **enseignes**—**stores**, 8 rue du Presbytère, contact : 02.96.83.70.65. ou contact@cybel-enseignes-stores.fr
- **N.D.C.** Service, 3 rue de la Vigne, entretien VMC, vitrine, dégraissage hotte de cuisine, contact 06.52.88.19.53. courriel : lerouxolivier31@gmail.com.
- **S.A.R.L.** Eric *LEMARCHAND*, commerce de bestiaux, Guillérien, contact : tél : 06.11.44.43.92.
- Société K.P.I. SASU, Karim ARAB, entretien de terrains privés, ou collectifs par éco-pastoralisme et service associés, vente de moutons pure race Shrospshire, contact 06.32.42.34. courriel arabk@kpiconsult.fr
- Sylvie LERMINE, géobiologue, contact 06.81.85.63.19., site internet : www.geobiologie-lermine.com
- Chrystèle *REISCHEK*, agence immobilière IMM-OUEST, agence de BROONS tél: 02.96.86.30.09. ou 06.46.72.31.33.
- **→ LE SAINT FIACRE**, bar-restaurant-tabacs-jeux-traiteur, Place Saint Fiacre tél : 02.96.86.63.03.
- **■ LE SAVOIR BRETON,** épicerie (galettes crêpes le vendredi, rôtisserie les samedi et dimanche matin), rue du Centre tél : 02.96.41.12.64.
- **→ MULTI-TRAVAUX**: Yannick **SOQUET**, 4 Résidence des Lauriers, travaux divers, contact: 02.96.86.53.98.
- **TAMM KOAL**, constructions en bois, Frédéric *USER*, Clin Julien, contact 06.88.15.85.45, courriel : frederic.userwanadoo.fr.
- **⊃** Christophe ZELCER, Cabinet d'assurance de personnes, et divers produits financiers, contact : 06.84.90.68.25.

La rédaction du F.I.L. vous leurs meilleurs vœux pour l'année 2021.



